

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2232

présenté par

Mme Blin, Mme Corneloup et M. Boucard

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	0	3 887 434
Intégration et accès à la nationalité française	0	495 326
<b>TOTAUX</b>	0	4 382 760
<b>SOLDE</b>	-4 382 760	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'association Coallia est un acteur majeur dans l'hébergement des migrants. Elle est aujourd'hui ciblée par une enquête menée par le Parquet de Paris, l'association est soupçonnée de conflits d'intérêts non résolus, de contrats douteux et de mauvaise gestion des fonds publics.

Dans le cadre de la lutte contre l'immigration illégale et de la nécessaire réduction et bonne gestion des dépenses publiques, il convient de supprimer les subventions attribuées à cette association dans les programmes 104 et 303.